

DOSSIER DE SORTIE (DS) DU PATIENT : QUID DU DOCUMENT DE TRAÇABILITÉ DES DISPOSITIFS MÉDICAUX IMPLANTABLES (DMI) ?



Thème : Politique DM
N° 147

INTRODUCTION

Le décret 2006-1497 du 29 novembre 2006 concernant la **traçabilité des dispositifs médicaux implantables (DMI)**, impose qu'un patient ayant eu une pose de DMI doit en connaître toutes les **caractéristiques** et les **circonstances** liées à la pose, grâce à la remise à sa sortie, d'un **document de traçabilité (DT)**. Au sein de notre centre hospitalier, en l'absence d'informatique performante, ce DT peut être celui proposé par le fournisseur ou un document institutionnel. Le type de document et le circuit de ce DT font l'objet d'une procédure spécifique pour chaque spécialité chirurgicale ou interventionnelle.

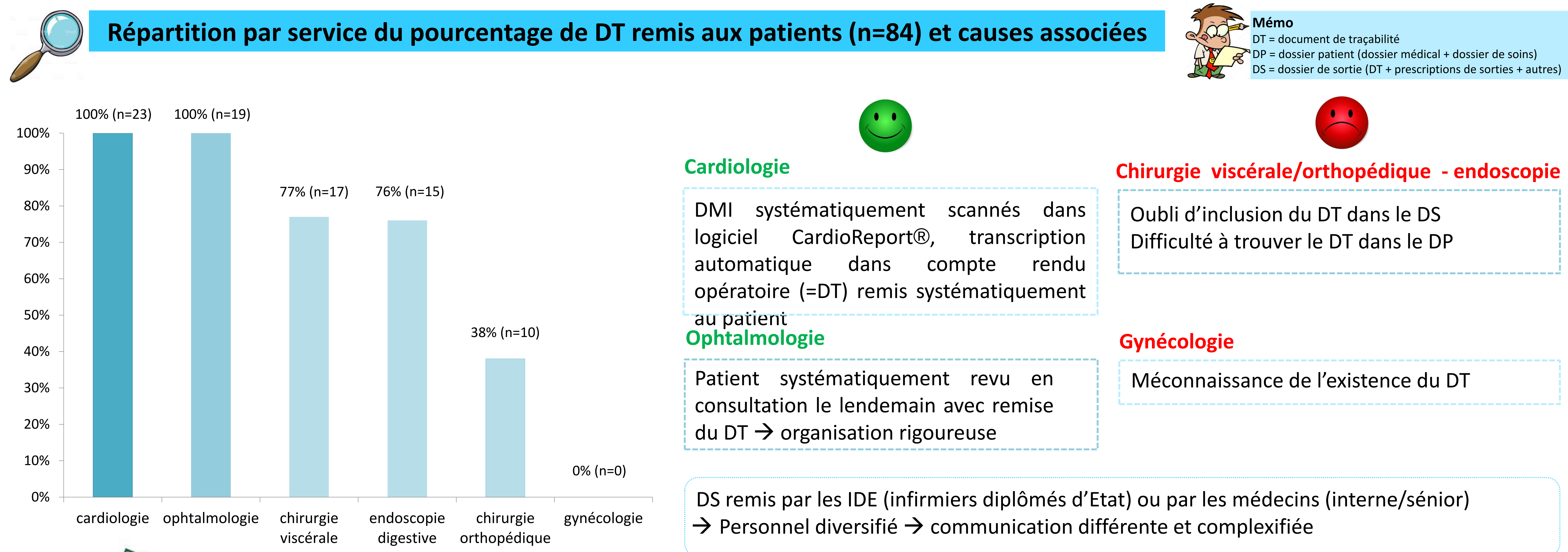
➡ L'objectif est d'évaluer le respect du circuit de ce DT du lieu de pose du DMI jusqu'à la sortie du patient, et l'origine des dysfonctionnements.

MATERIELS ET METHODE

- Réalisation d'un audit sur 3 mois
- Services hébergeant des patients ayant eu une pose de DMI (gynécologie, viscérale, orthopédie, ophtalmologie, cardiologie, endoscopie digestive)

Veille de l'opération	Jour de l'opération		A la sortie du patient (J+1/+2)
Visionnage du programme opératoire et sélection des patients qui auront une pose de DMI	Appel du bloc opératoire pour estimer l'heure du retour du patient dans le service	Vérification de la présence et de la conformité du DT dans le dossier patient (DP)	Recherche de la présence du DT dans le DP, en questionnant l'IDE quand il n'est pas remis

RESULTATS



Actions correctrices

- **Révision** des procédures (modalités de rangement du DT dans le DP)
- **Sensibilisation** du personnel par l'interne en pharmacie

CONCLUSION

Cet audit a révélé que l'étape critique du circuit du DT est l'acte de sa remise au patient. Ce résultat s'explique par les organisations complexes et diverses mises en place en fonction des services, dues à l'absence d'informatisation permettant l'intégration systématique des données de traçabilité dans les compte rendus d'hospitalisation. Une sensibilisation régulière est donc nécessaire auprès des différents acteurs.